COMMISSION SPORTIVE et DISCIPLINE

Procès-Verbal réglementaire N° 03

Réunion restreinte du : 30/09/2021

Membres présents : Albert GUESNON - Jean GUYONNET - Christian MOTTELAY - Christian VANTHUYNE

Conformément à l'article 20 de l'annexe 3 des Règlements du District du Calvados de Football, la Commission décide de retenir les FORFAITS, suivant le tableau ci-dessous.

FORFAITS					
N° MATCH	**CLUBS**	**CATEGORIES**	**DIVISION - SERIE GROUPE**	**OBSERVATIONS**	**AMENDES**
23901342	TREVIERES US 1	Seniors Feminines	Unique - B	FORFAIT (1)	46,00 €
23911643	ST DESIR AS 31	Vétérans	Unique - G	FORFAIT (1)	46,00 €

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Le Président de séance : Jean GUYONNET

Le Secrétaire : Albert GUESNON